MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, Avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **tél : 01 49.55.52.06**	**NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98-2102** **DATE : 22 OCTOBRE 1998** **CLASSEMENT :**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : Définition des épreuves E et F en contrôle en cours de formation du BEPA Conduite de productions agricoles et du BEPA Productions horticoles

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate pour session d'examen 2000

PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.
Hauts commissariats de la République des T.O.M.
Inspection Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Agronomie
Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION :

Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public

Le BEPA Conduite de productions agricoles et le BEPA Productions horticoles sont mis en œuvre depuis la rentrée 1998 (arrêté du 29 juin 1998). Ces référentiels sont diffusés par le CNPR (CNPR Ministère de l'agriculture BP100 63370 Lempdes).La présente note de service présente la définition des épreuves E et F en contrôles en cours de formation pour ces deux diplômes.

Le sous directeur

E. LEBLANC

BEPA Conduite de productions agricoles

Epreuve E

Module S2 : L'évaluation comprend 2 contrôles certificatifs , un écrit et un pratique, affectés chacun du coefficient 0,5. Le contrôle pratique se fait en fin de première année, le contrôle écrit en deuxième année.

Module S3 : L'évaluation est constitué de 2 contrôles certificatifs.
CCF1 : coef. 0,5 : une épreuve écrite de 1 heure 30 qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiés en première année. Cette épreuve est réalisée en fin de première année.
CCF2 : coef. 0,5 : il comporte deux parties, il est réalisé en deuxième année.
- première partie : partie pratique, durée 30 mn, sur 10 points
On évalue les méthodes et savoirs faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé au laboratoire. Il s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves dans le cadre des travaux pratiques du modules S3. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées sur une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. L'épreuve débouche sur une production écrite courte. Les sujets peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves.
La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation des différentes capacités. A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :
 - réaliser le montage ou l'expérience : 3 points
 - manipuler : 4 points
 - rendre compte : 3 points
- deuxième partie : partie théorique, durée 1 heure, sur 10 points
Il s'agit d'une épreuve écrite qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées en deuxième année.
Les deux parties sont complètement dissociées et peuvent être évaluées à des périodes différentes.

Epreuve F

Elle a coefficient 4 et concerne l'évaluation des modules S1, P1, P2 et MAR.

Module S1 : coef. 0,5
L'évaluation est constituée d'un contrôle certificatif qui peut être mis en œuvre selon deux modalités.
Modalité 1 : une seule situation d'évaluation en deuxième année sous la forme d'un contrôle écrit ; les questions peuvent porter sur les objectifs 1, 2 et 3.
Modalité 2 : le contrôle comporte deux parties. La première partie, en première année, (contrôle écrit sur 10 points) porte sur l'objectif 1. La seconde partie, en deuxième année, (contrôle oral sur 10 points) évalue les objectifs 2 et 3. Les deux parties sont dissociées.

Module P1 : coef. 0,5
L'évaluation est constituée d'une seule épreuve (écrite ou orale) ayant pour support des documents techniques et/ou économiques. Cette évaluation est réalisée en fin de première année.

spécialité Productions végétales

Module P2 : coef. 2,5
Les 5 CCF sont réalisés en deuxième année.
Le module P2 « Conduite d'un processus de production végétale » est un module de spécialité professionnelle qui a pour objectif général de permettre à l'élève de maîtriser les aspects techniques et pratiques de la conduite d'un processus de production végétale en s'appuyant sur des connaissances techniques d'une part et l'apprentissage de savoir-faire pratique d'autre part, ces deux types de savoirs concourant à l'atteinte de l'objectif général de portée professionnelle.
5 CCF seront mis en œuvre correspondant à 3 types de situation d'évaluation :

1- L'acquisition de connaissances techniques et leur relations avec les situations professionnelles

CCF 1 : coef. 0,5 : La situation d'évaluation correspondante prend la forme d'une interrogation orale à partir des fiches techniques de suivi de culture sur une parcelle (stage ou exploitation du lycée)
l'élève doit pouvoir répondre à toutes question portant sur les fiches : il doit montrer
- qu'il a compris la structure et la cohérence de la fiche
- qu'il est capable de la commenter
- qu'il a compris la cohérence de la succession des opérations culturales
- qu'il est capable de retrouver par le calcul les doses d'engrais ou de produits phytosanitaire utilisées
- qu'il est capable de donner son avis sur la conduite de la culture

2- l'acquisition de savoirs faire pratiques en situation

CCF 2 : coef. 0,5
- l'élève doit observer un peuplement cultivé et le décrire
Ce CCF se déroule sur le terrain, l'élève doit
- reconnaître la (les) culture(s) à l'aide des critères de reconnaissance,
- déterminer leurs stade(s) de développement et le situer dans le cycle de développement de la plante,
- reconnaître les adventices, maladies, ravageurs
- connaître les périodes de traitement, en relation avec la notion de seuil

CCF 3 : coef. 0,5
CCF pratique réalisé sur le terrain. L'élève doit mettre en œuvre un équipement de conduite de culture. Il doit préparer, régler et utiliser un matériel et expliquer son fonctionnement.

CCF 4 : coef. 0,5
CCF pratique réalisé dans l'atelier d'agroéquipement
L'élève doit réaliser une opération d'entretien des matériels, installation et bâtiments. Il doit préparer les outils et produits, exécuter les travaux d'entretien d'un matériel ou bâtiments.

3- la capacité à participer à la mise en œuvre d'un processus de production et à comprendre son fonctionnement

> **CCF 5** : coef. 0,5 Cette capacité est évaluée à partir des séquences en milieu professionnel réalisées sur l'exploitation de l'établissement et sur celle(s) du (des) stage(s).
> Cette évaluation est réalisé à partir d'un carnet de suivi renseigné par la personne chargée de l'encadrement de l'élève lors des séquences en milieu professionnel. La notation est attribuée par les enseignants.

spécialité Productions animales

Module P2 : coef. 2,5
Les 5 CCF sont réalisés en deuxième année.
Le module P2 « Conduite d'un processus de production animale » est un module de spécialité professionnelle qui a pour objectif général de permettre à l'élève de maîtriser les aspects techniques et pratiques de la conduite d'un processus de production animale en s'appuyant sur des connaissances techniques d'une part et l'apprentissage de savoir-faire pratique d'autre part, ces deux types de savoirs concourant à l'atteinte de l'objectif général de portée professionnelle.

5 CCF seront mis en œuvre correspondant à 3 types de situation d'évaluation :

1- L'acquisition de connaissances zootechniques et leur relations avec les situations professionnelles

> **CCF 1** : coef. 0,5 : La situation d'évaluation correspondante prend la forme d'une interrogation écrite (travail à partir de documents, études de cas, exercices...)
> A partir de questions posées et des informations fournies, l'élève prouve qu'il a acquis ces connaissances et qu'il sait mettre en évidence leurs conséquences pratiques.

2- l'acquisition de savoirs faire pratiques en situation

Les situations d'évaluation prennent la forme d'épreuve de pratique explicitée et permettent d'évaluer les capacités à :
- observer et apprécier une situation professionnelle
- mettre en œuvre les techniques nécessaires à la conduite du processus de production.

Elles portent respectivement sur :

> **CCF 2** : coef. 0,5
> - l'observation et l'appréciation d'un animal ou d'un lot d'animaux et la réalisation d'une intervention en liaison avec la conduite de l'élevage
>
> **CCF 3** : coef. 0,5
> - l'observation et appréciation d'un peuplement cultivé
>
> **CCF 4** : coef. 0,5
> - la préparation et l'utilisation d'un équipement de production végétale ou la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, installation, bâtiment.

Les documents d'enregistrement et de suivi de l'élevage et des cultures ainsi que les fiches techniques ayant trait aux équipements sont mis à la disposition des candidats.

3- la capacité à participer à la mise en œuvre d'un processus de production et à comprendre son fonctionnement

> **CCF 5** : coef. 0,5 Cette capacité est évaluée à partir des séquences en milieu professionnel réalisées sur l'exploitation de l'établissement et sur celle(s) du (des) stage(s).
> Cette évaluation est réalisé à partir d'un carnet de suivi renseigné par la personne chargée de l'encadrement de l'élève lors des séquences en milieu professionnel. La notation est attribuée par les enseignants.

spécialité Vigne et vin

Module P2 : coef. 2,5
Les 5 CCF sont réalisés en deuxième année.

Le module P2 « Conduite d'un processus de production viti-vinicole » est un module de spécialité professionnelle qui a pour objectif général de permettre à l'élève de maîtriser les aspects techniques et pratiques de la conduite d'un processus de production viti-vinicole en s'appuyant sur des connaissances techniques d'une part et l'apprentissage de savoir-faire pratique d'autre part, ces deux types de savoirs concourant à l'atteinte de l'objectif général de portée professionnelle.
5 CCF seront mis en œuvre correspondant à 3 types de situation d'évaluation :

1- L'acquisition de connaissances techniques et leur relations avec les situations professionnelles

> **CCF 1** : coef. 0,5 : La situation d'évaluation correspondante prend la forme d'une interrogation écrite (travail à partir de documents, études de cas, exercices...)
> A partir de questions posées et des informations fournies, l'élève prouve qu'il a acquis ces connaissances et qu'il sait mettre en évidence leurs conséquences pratiques.

2- l'acquisition de savoirs faire pratiques en situation

> **CCF 2** : coef. 0,5 : observation et appréciation de la culture de la vigne et réalisation de la taille en liaison avec la conduite du vignoble
> - déterminer les stades phénologiques et les resituer chaque fois dans le cycle de développement de la vigne, selon les opérations culturales
> - reconnaître les maladies, ravageurs, adventices
> - situer les périodes de traitement, en relation avec les notions de seuil de nuisibilité, d'alerte et d'intervention
>
> **CCF 3** : coef. 0,5 : observation et et appréciation de l'élaboration d'un vin et réalisation d'une intervention en liaison avec la méthode de vinification étudiée
> - appréciation de la qualité de la vendange
>
> **CCF 4** : coef. 0,5 : préparation, utilisation et entretien d'un équipement de viticulture, de cave, ou réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel

3- la capacité à participer à la mise en œuvre d'un processus de production et à comprendre son fonctionnement

CCF 5 : coef. 0,5 Cette capacité est évaluée à partir des séquences en milieu professionnel réalisées sur l'exploitation de l'établissement et sur celle(s) du (des) stage(s).
Cette évaluation est réalisé à partir d'un carnet de suivi renseigné par la personne chargée de l'encadrement de l'élève lors des séquences en milieu professionnel. La notation est attribuée par les enseignants.

Commun à toutes les spécialités

Module d'adaptation régional (MAR) : coef. 0,5

Les modalités d'évaluation du MAR doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier de validation du module soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

BEPA Productions horticoles

Epreuve E

Module S2 : L'évaluation comprend 2 contrôles certificatifs , un écrit et un pratique, affectés chacun du coefficient 0,5. Le contrôle pratique se fait en fin de première année, le contrôle écrit en deuxième année.

Module S3 : L'évaluation est constitué de 2 contrôles certificatifs.
CCF1 : coef. 0,5 : une épreuve écrite de 1 heure 30 qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiés en première année. Cette épreuve est réalisée en fin de première année.
CCF2 : coef. 0,5 : il comporte deux parties, il est réalisé en deuxième année.
- première partie : partie pratique, durée 30 mn, sur 10 points
On évalue les méthodes et savoirs faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé au laboratoire. Il s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves dans le cadre des travaux pratiques du modules S3. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées sur une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. L'épreuve débouche sur une production écrite courte. Les sujets peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves.
La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation des différentes capacités. A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :
 - réaliser le montage ou l'expérience : 3 points
 - manipuler : 4 points
 - rendre compte : 3 points
- deuxième partie : partie théorique, durée 1 heure, sur 10 points
Il s'agit d'une épreuve écrite qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences étudiés en deuxième année.
Les deux parties sont complètement dissociées.

Epreuve F

Elle a coefficient 4 et concerne l'évaluation des modules S1, P1, P2 et MAR.

Module S1 : coef. 0,5
L'évaluation est constituée d'un contrôle certificatif qui peut être mis en œuvre selon deux modalités.
Modalité 1 : une seule situation d'évaluation en deuxième année sous la forme d'un contrôle écrit ; les questions peuvent porter sur les objectifs 1, 2 et 3.
Modalité 2 : le contrôle comporte deux parties. La première partie, en première année, (contrôle écrit sur 10 points) porte sur l'objectif 1. La seconde partie, en deuxième année, (contrôle oral sur 10 points) évalue les objectifs 2 et 3. Les deux parties sont dissociées.

Module P1 : coef. 0,5
L'évaluation est constituée d'une seule épreuve (écrite ou orale) ayant pour support des documents techniques et/ou économiques. Cette épreuve a lieu en fin de première année.

Module P2 : coef. 2,5
Les 5 CCF sont réalisés en deuxième année.
Le module P2 « Conduite d'un processus de production horticole » est un module de spécialité professionnelle qui a pour objectif général de permettre à l'élève de maîtriser les aspects techniques et pratiques de la conduite d'un processus de production horticole en s'appuyant sur des connaissances techniques d'une part et l'apprentissage de savoir-faire pratiques d'autre part, ces deux types de savoirs concourant à l'atteinte de l'objectif général de portée professionnelle.

5 CCF seront mis en œuvre correspondant à 3 types de situation d'évaluation :

1- L'acquisition de connaissances techniques et leur relations avec les situations professionnelles

> **CCF 1** : coef. 0,5 : La situation d'évaluation correspondante prend la forme d'un écrit (travail à partir de documents, études de cas, exercices...)
> A partir de questions posées et des informations fournies, l'élève prouve qu'il a acquis ces connaissances et qu'il sait mettre en évidence leurs conséquences pratiques.

2- l'acquisition de savoir faire pratiques en situation

Les situations d'évaluation prennent la forme d'épreuve de pratique explicitée et permettent d'évaluer les capacités à :
- identifier et connaître les végétaux
- observer et apprécier une situation professionnelle
- mettre en œuvre les techniques nécessaires à la conduite d'un processus de production

Elles portent respectivement sur :

> **CCF 2** : coef. 0,5
> - la reconnaissance de végétaux à différents stades et à différentes époques ainsi que sur une interrogation à partir de fiches techniques réalisées par les candidats

CCF 3 : coef. 0,5

- l'observation et appréciation d'une culture et la réalisation d'une intervention en laison avec la conduite de production

CCF 4 : coef. 0,5

- la préparation et l'utilisation d'un équipement de production horticole ou la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, installation et bâtiment (serre, chambre froide...).

Les documents d'enregistrement et de suivi des cultures ainsi que les fiches techniques ayant trait aux équipements sont mis à la disposition des candidats.

3- la capacité à participer à la mise en œuvre d'un processus de production et à comprendre son fonctionnement

CCF 5 : coef. 0,5 Cette capacité est évaluée à partir des séquences en milieu professionnel réalisées sur l'exploitation de l'établissement et sur celle(s) du (des) stage(s).

Cette évaluation est réalisé à partir d'un carnet de suivi renseigné par la ou les personne(s) chargée(s) de l'encadrement de l'élève lors des séquences en milieu professionnel. La notation est attribuée par les enseignants.

Module d'adaptation régional (MAR) : coef. 0,5

Les modalités d'évaluation du MAR doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier de validation du module soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.